



Boulogne-Billancourt, mardi 29 juillet 2014

Décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel relative à la demande de passage en TNT gratuite de LCI

LCI prend acte de la décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) de refuser son passage en TNT gratuite. LCI examine les voies de droit qu'elle pourrait être conduite à engager devant les juridictions compétentes.

LCI Mieux que savoir, comprendre

TF1 - DIRECTION DE LA COMMUNICATION
Contact presse LCI : Virginie Perre 01 41 41 14 53
vperre@lci.fr

DISPONIBLE SUR	CABLE, SATELLITE OU ADSL						TNT PAYANTE	
	CANAL N°	28	101	51	100	66	22	48